

COMMUNE DE MARIONS
Le Bourg - 33690 MARIONS
Tél/Fax : 05.56.25.57.00

Procès-verbal
Séance du 29 FEVRIER 2016

Présents : Mmes PORTET. DUBROCA. DA ROS. LESPE.
M. LABAT. MARQUETTE. LE GALL. BONNEAU

Absent non excusé : DEBRUGES

Absent excusé : CASTAGNET. CAZABAN

Procuration : Madame CASTAGNET à Madame PORTET

Secrétaire de séance : DUBROCA Christiane

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 novembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015

Après s'être fait présenter les budgets, les décisions modificatives de l'exercice 2015, le compte administratif se solde ainsi :

- **Section de fonctionnement : excédent de 279.797,03 euros**
- **Section d'investissement : excédent de 233.891,94 euros**
- **Restes à réaliser dépenses : 278.653 euros**
- **Restes à réaliser recettes : 0 euros**

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n° D002/2016 et n° D003/2016

3 - AFFECTATION DES RESULTATS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- au compte 1068 en recettes en investissement la somme de 44.761,06 euros ;
- au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 235.035,97 euros.

Délibération n° D004/2016

4 - CLASSEMENT ET DECLASSEMENT CHEMIN RURAL n° 4 du Derch - ACHAT ET VENTE

M. et Mme CARREYRE ont souhaité déplacer le chemin rural n° 4 du Derch passant devant leur propriété. Il faut donc procéder au classement et déclassement de ce chemin afin d'entériner l'emprise du futur chemin.

Pour se faire, la Commune de MARIONS s'engage :

- à vendre à M. et Mme CARREYRE une partie de la parcelle B1128 pour une contenance de 9 a 17 ca au prix forfaitaire de 917 euros ;
- à acheter à M. et Mme CARREYRE pour la même somme forfaitaire de 917 euros la parcelle B1126 pour une contenance de 31 a 39 ca.

Les parties étant d'accord, Madame le Maire propose de lancer l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de vendre à M. et Mme CARREYRE une partie de la parcelle B1128 pour une contenance de 9 a 17 ca au prix forfaitaire de 917 euros ;
- d'acheter à M. et Mme CARREYRE pour la même somme forfaitaire de 917 euros la parcelle B1126 pour une contenance de 31 a 39 ca ;
- d'autoriser Madame le Maire à engager la procédure d'enquête publique ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet ;
- les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de M. et Mme CARREYRE.

Délibération n° D005/2016

5 - REMPLACEMENT DU DELEGUE DU SYNDICAT AEP

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les absences répétées de Monsieur DEBRUGES aux séances de conseil municipal et aux réunions des divers syndicats.

Elle propose de nommer Monsieur LABAT Jean-Michel pour remplacer Monsieur DEBRUGES au sein du Syndicat des Eaux de GRIGNOLS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte la proposition de Madame le Maire et nomme Monsieur LABAT Jean-Michel en remplacement de Monsieur DEBRUGES.

Délibération n° D006/2016

6 QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire donne lecture des courriers de Monsieur BAILLE et M. BOSSET suite au dernier conseil communautaire

- **Quelques décisions pour le BP 2016 :**

- * Achat de bacs à fleurs pour le devant de la mairie
- * Achat de bois pour l'entourage des arbres sur la place
- * Prévoir de peindre le mur longeant le cimetière
- * Devis FDAEC : Réfection de l'assainissement - mise en place d'un assainissement collectif pour 5 logements (les 3 maisons du bourg nord + les 2 du presbytère)

- **FORET COMMUNALE** : suivant le plan de gestion, il faut prévoir une coupe rase de la parcelle B930(a). Les élus feront le cubage du bois ; la date retenue est le jeudi 17 mars à 8 heures.

Il y a également une éclaircie à prévoir ; il faudra faire un débroussaillage avant intervention.

- **Madame le Maire fait part d'un courrier du Président du Comité des Fêtes** sollicitant une subvention pour les prochaines manifestations notamment un feu d'artifices ; le Conseil vote une subvention de 2000 euros à prévoir au BP 2016.

- **Mousse sur les allées du cimetière** : il faut se renseigner sur le produit à passer et faire le traitement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance.